

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 11h00, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 2 juin 2023 et affichée le 2 juin 2023.

MEMBRES PRÉSENTS : M. Emmanuel CARERI, M Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, Mme Jocelyne RATEL, Mme Christine THILL, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Hélène BAIETTI à Mme Ghislaine MELON
Mme Amina DELEPORTE à Mme Colette NEGRI
M. Pierre GUYON à Mme Christine THILL
M. Dominique LAURENT à M. Albert WALLECK
M. Bernard PREVOT à M. Denis KOULMANN
Mme Antonia RIZZA à Mme Mireille DARTHOIS
Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI à M. Daniel MALNORY

Secrétaire de Séance : Mme Colette NEGRI

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Election des délégués du Conseil Municipal d'Ennery et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2024
- Prescription de la révision du PLU : imputation des crédits
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Election des délégués du Conseil Municipal d'Ennery et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Feuille de proclamation affichée en mairie le 9 juin 2023

2023-19 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2024, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral. En application de l'arrêté préfectoral n°2023/DCL/4/418 du 5 avril 2023 fixant la répartition des jurés en vue de la formation du jury criminel pour l'année 2024, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à 2.

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DCL/4/418 du 5 avril 2023 fixant la répartition des jurés pour l'année 2024,

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2024 du Jury Criminel :

BOURNON Martine

BOUVARD Mireille

MARCHAL Jeremy

NOBILE Marjorie

BECKER Jean-Luc

MARHOFFER Didier

2023-20 PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLU : IMPUTATION DES CREDITS

En date du 11 avril 2023 par délibération n°2023-17, le conseil municipal a décidé de mettre en révision le plan local d'urbanisme en application des dispositions de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

Cependant, le point n°11 doit être rectifié : les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU sont inscrits en section investissement (chapitre 20 article 202) et non à la section de fonctionnement du budget principal 2023 (chapitre 011 article 622).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reprendre le point n°11 de la délibération n°2023-17 en date du 11 avril 2023,
- décide que la dépense est imputée en section investissement du budget principal 2023 : chapitre 20 article 202,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

- **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

- **2023-16**

La signature du marché à la Société BOFFO pour le remplacement de deux adoucisseurs CO2 dans les pavillons de la Gendarmerie. Le montant s'élève à 3 698,40 € HT.

- **2023-17**

La signature du marché public pour la réparation de l'éclairage Chemin des crayons avec la société Jean LEFEBVRE. Le montant s'élève à 20 753,65 € HT

- **2023-18**

Signature l'avenant n°2 au marché de travaux pour la requalification de l'éclairage public communal à Ennery avec la société UEM pour un montant de - 5 318,49 € HT. Un certain nombre de boîtiers n'ont pas présenté la nécessité d'être remplacés, suit au diagnostic de l'entreprise et les driver des SITECO ne peuvent pas être remplacés

- **2023-19**

Attribution du marché public avec l'entreprise Lorraine Pompes pour le remplacement de trois pompes et redynamisation de la fontaine avec projecteurs programmables au Square Lucie Aubrac. Le montant de la commande s'élève à 17 076 € HT

- **2023-20**

Signature du contrat de maintenance et dépannage de l'éclairage public, contrat Vision Optimisée, passé avec UEM pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. Le prix annuel est d'un montant 9 568.77 € HT. Des remises commerciales seront appliquées sur le prix total P. Pour la 1^{ere} année, 10 % soit un prix P de 8 611,89 € HT en 2023 et la 2^{eme} année, 5 % soit un prix P de 9 090,33 € HT pour 2024

- **2023-21**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE pour le dossier n° 21685, facture N° 11355 s'élevant à 432 € TTC

- **2023-22**

Signature du marché pour la conception d'une sculpture et d'un panneau signalétique pour la Chambre Funéraire avec l'entreprise SPIRIT OF PAINTINGS. Le montant s'élève à 14 400 € HT.

- **2023-23**

Signature du marché public pour l'acquisition d'arbres avec la société CREA VEGETAL. Le montant s'élève à 13 326,35 € HT

- **2023-24**

Signature du marché public pour la préparation et plantation d'arbres avec la société CREA VEGETAL. Le montant s'élève à 9 144 € HT

- **2023-25**

Signature du marché pour public l'acquisition de tables et bancs de brasserie avec la société MEFRAN COLLECTIVITES. Le montant s'élève à 14 723,50 € HT

➤ **2023-26**

Attribution du marché public avec l'entreprise BODET pour la mise en place d'un pavillon sur la sirène pour un montant de 3 712 € HT et remplacement tintement cloche pour un montant de 3 619 ,75 € HT

➤ **2023-27**

Attribution du marché public avec l'entreprise WIEDEMANN JASALU pour la pose de portes à la bibliothèque et logements communaux. Le montant de la commande s'élève à 11 658,54 € HT

➤ **2023-28**

Signature du contrat de fourniture de gaz passé avec ENGIE pour le locatif 2 place Robert Schuman. Le contrat est sans engagement de consommation, pour une période de 36 mois soit du 01/04/2023 au 31/03/2026. Terme de Quantité 99,10 € MWh, terme de Quantité d'Acheminement 8,56 € MWh et un abonnement d'un montant mensuel de 19,17 € HT.

➤ **2023-29**

Signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec La Fabrique d'Espaces, pour l'extension du bâtiment La Boîte à Couleurs à Ennery. Le montant s'élève à 16 718.43 € HT

➤ **2023-30**

Passation des contrats de maintenance auprès de la Société FROID 2000 pour le matériel du bâtiment de la Boite à Couleurs pour un montant annuel de 250 € HT ainsi que le matériel pour le bâtiment funéraire, l'Espace 17 et le matériel de prêt pour un montant total annuel de 1 740 € HT. La durée du contrat est conclue pour une année soit du 28/04/2023 au 27/04/2024

➤ **2023-31**

Signature du marché avec l'entreprise PROXISO EST pour l'isolation des sous faces des toitures des 12 garages de la Gendarmerie. Le montant s'élève à 10 962 € HT.

➤ **2023-32**

Transfert des crédits comme ci-dessous : Section d'investissement

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
OPNI : Chapitre 21 Article 2188	Autres immobilisation corporelles	-20 000
OP 2325 : Révision du PLU Chapitre 20 Article 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	20 000

➤ **2023-33**

Signature du marché public avec ATELIER A4 pour l'étude de faisabilité pour la restructuration d'un local à ENNERY. Le montant du marché s'élève à 3 500 € HT

➤ **2023-34**

Reprise de l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2022 au titre des débiteurs défaillants soit 487,56 €

➤ **2023-35**

Signature du marché public avec l'entreprise PROXISO EST pour l'isolation de portes de garages de la Gendarmerie. Le montant s'élève à 8 800,00 € HT.

➤ **2023-36**

La signature du marché public avec l'entreprise PROXISO EST pour l'acquisition de plafonds pour 4 garages T3 de la Gendarmerie. Le montant s'élève à 3 948,00 € HT.

➤ **2023-37**

Signature de l'avenant à la convention conclue avec AGE STRA ayant pour objet de fixer le montant de la cotisation annuelle de la visite médicale pour la santé au travail. Le montant de la cotisation annuelle pour 2023 passe de 94.18 € TTC à 97.95 € TTC. Le montant de l'indemnité compensatrice d'absence est maintenu à 60.00 € TTC.

➤ **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,
Par délibération n°2020-08, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

➤ **DIVERS :**

- Prochaines dates :
 - 16 juin 17h30 : fête de l'école
 - 18 juin : 2^e anniversaire du marché communal : apéritif offert par la Municipalité à 11h30
 - 23 juin à 18h : Bibliothèque en scènes : concert et quiz avec l'Ecole de Musique
 - 1^{er} juillet : fête de l'Ecole de Musique à 15h
 - 8 juillet 17h : concert Vent d'Est Parc Lucie Aubrac et 18h30 Inauguration fête patronale au complexe Omnisports
 - 13 juillet : feu d'artifice : à Ay-Sur-Moselle
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 3 juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 12h15

Le Maire
Ghislaine MELON